

Pour mieux comprendre la situation des demandeurs d'asile



Longueuil, le 13 septembre 2018 – Le 30 août dernier, à l'initiative du Carrefour le Moutier, s'est tenue à l'Entraide Chez Nous la séance d'information « Demandeurs d'asile : un portrait plus clair de leur situation ». Une séance qui a rassemblé plus de 40 personnes issues du grand public, des

organismes communautaires, des institutions publiques et de la sphère politique. L'objectif visé : distinguer ce statut des autres statuts d'immigration, mieux connaître le processus de demande d'asile et comprendre les défis auxquels les personnes sont confrontées.

« Un fait important, parmi les 6 statuts d'immigration deux sont souvent confondus. Il y a lieu de distinguer les demandeurs d'asile des personnes réfugiées. Un demandeur d'asile est une personne qui a fui d'urgence son pays d'origine et qui, à son entrée au Canada, en demande la protection. Celui-ci aura à se présenter à une audience devant la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (CISR) et en attendre la décision pour obtenir le statut de personne protégée au Canada, soit le statut de réfugié. Si le statut de personne protégée est accordé, elle pourra par la suite faire une demande de résidence permanente. Par ailleurs, une personne réfugiée est une personne dont le statut a été octroyé depuis l'extérieur du Canada et qui arrive au pays à titre de résident permanent ou qui l'a obtenu, comme mentionné précédemment, suite à l'acceptation de sa demande d'asile présentée en sol canadien » explique Ève Palardy, conseillère en accueil-intégration et formatrice au Carrefour le Moutier.

Qu'en est-il de l'arrivée des demandeurs d'asile au Canada ? Mme Palardy nous invite à avoir un regard global. Alors que le Canada a accueilli 50 000 demandeurs d'asile en 2017 (Ontario : 20 180; Québec : 24 780), l'Allemagne en a accueilli 222 000. Bien que particulièrement élevé pour le Canada en 2017, ce chiffre est comparable aux près de 45 000 demandes d'asile reçues en 2001. (Source : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés).

Pour leur part, Sylvain Thibault, responsable du volet parrainage des réfugiés à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et Geneviève

Binette, co-coordonnatrice du Comité d'aide aux réfugiés, nous ont expliqué le processus de détermination du statut de réfugié, une demande complexe en plusieurs étapes où plusieurs éléments sont pris en considération. Ils rappellent également qu'une personne qui demande la protection au Canada a un statut d'immigration légal et valide.

Dans l'attente d'un statut de réfugié, quels sont les services auxquels les demandeurs d'asile ont accès ? Ils ont accès au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), à un permis de travail fédéral ouvert, à un numéro d'assurance sociale temporaire, au service d'éducation primaire et secondaire pour les enfants de moins de 18 ans, à une aide à la recherche de logement, aux cours de français à temps partiel sans aide financière du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et au programme d'aide sociale.

Nous comprendrons que les demandeurs d'asile peuvent rencontrer des défis importants tant sur le plan socio-économique que psychologique. « En plus des principaux impacts du parcours migratoire : perte du statut économique et social, perte du réseau social et familial pouvant entraîner une perte d'estime de soi, un sentiment de perte et d'isolement, les demandeurs d'asile vivent des défis spécifiques liés à leur statut : attente de la réponse à la demande de statut, précarité économique et accessibilité limitée à certains services, sphère individuelle et familiale touchée (membres de la famille restés dans le pays d'origine) ce qui peut entraîner une incapacité à se projeter dans l'avenir, une vulnérabilité à des situations d'abus et d'exploitation économique, un sentiment de culpabilité envers la famille restée dans le pays d'origine, un stress intense prolongé ... » mentionne Amalia Suarez, chargée de projet en prévention détresse et soutien aux demandeurs d'asile au Carrefour le Moutier.

Michel Pierre Louis, chargé de projet auprès des demandeurs d'asile au Carrefour le Moutier, réitère qu'afin de soutenir ces personnes dans cette période de leur vie, le Carrefour le Moutier, organisme d'accueil, d'écoute et de référence, offre entre autres aux demandeurs d'asile par le biais de son mandat du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), du soutien et de l'information pour : la recherche de logement (Rive-Sud de Montréal), l'inscription des enfants à l'école, la recherche de services de garde et de garderies privées, du soutien dans le processus de demande d'asile et de permis de travail.

Au terme de la rencontre, les participants évoquent avoir développé une nouvelle perspective quant à la réalité des demandeurs d'asile « cette séance d'information démystifie beaucoup d'éléments ». Ce qui rejoint bien les propos de l'auteur Amin Maalouf « C'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leurs étroites appartenances, et c'est notre regard aussi qui peut les libérer ».

Une séance pour le grand public sera de nouveau offerte prochainement.

-30-

Source : Héléna Roulet
Adjointe à la direction générale,
Responsable du développement et des communications
developpement@carrefourmoutier.org